

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt cinq, le seize mai, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoints, Mmes HOCINE, VINCENT, M. CHEVALIER

Absente excusée : Elodie LAVERT donne procuration à Christian DUPUIS

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élue pour la séance : Jean Noël ETAY

Date de la convocation : 6 mai 2025

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2025-21/ OBJET : Rôle d'affouage pour l'année 2025 des Forêts Sectionales

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.243-1 à 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2025, pour les forêts sectionales de la commune.

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle.

Forêt sectionale de CHARRONDIERE et CHARRONDIERE et BELIN

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à cinq affouagistes.

BARGE Patrick	CHARRONDIERE	1 part
CHERBLANC Emmanuel	CHARRONDIERE	1 part
DUCHASSIN Emmanuel- GAGNON Céline	FORESTAIRE	1 part
THINON Ludovic	CHARRONDIERE	1 part
ROULLET Bruno	CHARRONDIERE	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. ETAY Jean Noël, domicilié 205 Impasse de Chez Poivrier, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale de CHASSENAY-MOULIN-PINLAUD

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à cinq affouagistes.

BARGE Michèle	PINLAUD	1 part
MEUNIER Didier	JOLY JEAN	1 part
JARDIN Jean-Pierre	CHASSENAY	1 part
LACOTE Sandrine	PINLAUD	1 part
DI PIRO LEONE Hélène	PINLAUD	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. MEUNIER Didier, domicilié 77 Chemin de Chassenay, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale de ROYER- CORTAY- GARNAT

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à neuf affouagistes.

DUFOUR Eric- GONCALVES Manuel	LE ROYER	1 part
FORGES Jean Yves	LE ROYER	1 part
LAMURE Patrick	LE ROYER	1 part
MEMBRE Yoan- DE SOUSA Mélissa	LE CORTAY	1 part
MURAT René	LE ROYER	1 part
MORNIER Philippe	LE ROYER	1 part
VINCENT Sylvie	LE CORTAY	1 part
BEURRIER Régis	LE CORTAY	1 part
COLLARD Claude	LE CORTAY	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. FORGES Jean Yves, domicilié 41 Chemin des Crouzes, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale de PONT DEMAÎN

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à vingt cinq affouagistes.

ANDRE Madeleine	PONT DEMAÎN	1 part
BAILLY Christophe	PONT DEMAÎN	1 part
BAILLY Robert	PONT DEMAÎN	1 part
CHARRONDIERE Daniel	PONT DEMAÎN	1 part
SIMONIN Claude	PONT DEMAÎN	1 part
CHARRONDIERE Joseph et Sébastien	PONT DEMAÎN	1 part
CHARRONDIERE Martine	PONT DEMAÎN	1 part
CHARRONDIERE François-ROSSI Alexandra	PONT DEMAÎN	1 part
DANQUIN Edmond	PONT DEMAÎN	1 part
DELORME Jacques	PONT DEMAÎN	1 part
BREVAUX Julie	PONT DEMAÎN	1 part
DUCHAUSOY Xavier- GRENIER Camille	PONT DEMAÎN	1 part
FAVIER Louis	PONT DEMAÎN	1 part
FAVIER Bernard	PONT DEMAÎN	1 part
FOREST Joseph	PONT DEMAÎN	1 part
GIANDOLINI Yohan- PINTO Mafalda	PONT DEMAÎN	1 part
LENE Alain	PONT DEMAÎN	1 part
MARTIN Pascal	PONT DEMAÎN	1 part
MEMBRE Noël	PONT DEMAÎN	1 part
PENELLE Michel	PONT DEMAÎN	1 part
POURRET Guillaume	PONT DEMAÎN	1 part
PROST Nathalie	PONT DEMAÎN	1 part
SAUTEREAU André	PONT DEMAÎN	1 part
SCHELLEKENS Pieter	PONT DEMAÎN	1 part
VIAL Dominique	PONT DEMAÎN	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. VIAL Dominique, domicilié 1773 Chemin du Veillot, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale du VAUZET

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à trois affouagistes.

FROBERT Daniel et Joseph	LE VAUZET	1 part
MAGNIN René	LE VAUZET	1 part
MEUNIER Jérôme- CAMPAGNOLA Noémie	LE VAUZET	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. FROBERT Joseph, domicilié 148 Impasse de Chez Brassière, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale du VERGER

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à treize affouagistes.

BELKIS Sylviane	LE VERGER	1 part
DECLOITRE Yvonne	LE VERGER	1 part
DUVERGER Angèle	LE VERGER	1 part
GEORJON Pierre Marie	LE VERGER	1 part
LASSAIGNE Jérôme	LE VERGER	1 part
LOPEZ José	LE VERGER	1 part
PASCOLI Béatrice	LE VERGER	1 part
TAILLARDAT Pascal	LE VERGER	1 part
TORNARE Laurent	LE VERGER	1 part
TORNARE Robert	LE VERGER	1 part
TORNARE Murielle	LE VERGER	1 part
PERIS Rosario	LE VERGER	1 part
VOISIN Raphaëlle	LE VERGER	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. TORNARE Laurent, domicilié 136 Chemin du Verger, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale de TACHON

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à trois affouagistes.

BOFFETY Marie	CHEZ TACHON	1 part
CHEVALIER Jean Paul	CHEZ TACHON	1 part
CHEVALIER Loïc	CHEZ TACHON	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. CHEVALIER Jean Paul, domicilié 134 Chemin de Chez Tachon, ST BONNET DES QUARTS

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

Le secrétaire de séance
Jean Noël ETAY



Le Maire
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20250516-2025-21-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2025